

Start-up & Go Emergence

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

La région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les porteurs de projet à la recherche d'un soutien financier.

Ce dispositif Start-up & Go vise à favoriser l'émergence d'entreprises innovantes en Auvergne-Rhône-Alpes en apportant un soutien financier aux porteurs de projets avant et au moment de la création. Ce financement d'émergence permet de valider les aspects innovants du projet ou de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse :

- aux personnes physiques souhaitant valider un projet de création d'entreprise innovante et se situant dans les 9 mois précédant la date de création pressentie. La période d'éligibilité s'arrête à 6 mois d'existence de l'entreprise,
- aux jeunes entreprises ayant moins de 6 mois d'existence, au moment de la demande.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets éligibles aux financements du dispositif le sont sur une définition large de l'innovation, permettant de ne pas limiter l'action du dispositif aux innovations technologiques mais de prendre en compte l'innovation de service, de procédé ou encore l'innovation sociale.

— Dépenses concernées

Le financement proposé est une subvention permettant le recours à des conseils externes. Les prestations qui peuvent être financées doivent être en lien avec la dimension innovante du projet ou de l'entreprise et concerner ses aspects stratégiques.

2 types de recours à des conseils externes :

- dans le cas de projets se situant en phase d'ante-crétion c'est à dire au plus tôt 9 mois avant la date de création, seront financés : le conseil juridique spécifique - études d'antériorité, de brevetabilité ou de liberté d'exploitation (la rédaction et le dépôt d'un brevet ne peuvent pas être financés), de propriété industrielle, d'études de faisabilité technique, d'études de marché, de positionnement,
- dans le cas des jeunes entreprises récemment créées et ayant moins de 6 mois au moment de la demande, les prestations financées devront être liées à l'accès au marché, aux études de marché, de positionnement, aux

études juridiques liées à l'accès au marché, validation du modèle économique.

Les structures d'accompagnement agréés sont notamment (les plateformes Initiative en Auvergne-Rhône-Alpes, le Réseau Entreprendre en Auvergne-Rhône-Alpes).

Quelles sont les particularités ?

— Critères d'inéligibilité

Les lauréats du Concours National d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (Ministère et BPIFrance), ne sont pas éligibles au financement Emergence.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le soutien financier de Start-up & Go prend le forme d'une subvention qui peut couvrir jusqu'à 80% des dépenses éligibles, d'un maximum de 11 000 € TTC dans un délai de 1 an.

Une part d'autofinancement de 20% de la dépense éligible restera à la charge du porteur de projet.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le versement de la subvention se fait sous la forme d'un paiement direct au prestataire, en fin de prestation, une fois le versement des 20% effectué par le porteur de projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour déposer une demande d'aide, l'entreprise doit s'adresser à [Start-up & Go Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 0.5 an.

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00

Déposer son dossier

- <https://startupandgo-auvergnerhonealpes.fr/trouvez-votre-interlocuteur/>